

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 51 (1978)

Heft: 4

Artikel: A Lausanne : les galeries du commerce et Saint-François sud

Autor: Vouga, Bernard

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128082>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A Lausanne

Les Galeries du Commerce et Saint-François sud

Avant d'entrer dans le débat pour le maintien ou non des Galeries du Commerce, il convient de se remettre en mémoire des évidences que l'habitude d'une situation déficiente à Saint-François sud a fini par estomper.

Ce n'est pas seulement l'avenir d'un immeuble qui est ici en jeu, aussi digne d'intérêt soit-il, mais celui de tout le secteur compris entre la place Saint-François et la rue du Midi dans un sens, la Grotte et le Petit-Chêne dans l'autre, et dont la situation est privilégiée entre toutes.

En plein centre de gravité du commerce et des affaires, cet îlot touche non seulement au point de passage et à la plus forte densité de transports publics, mais au plus fort courant piétonnier de la ville. En même temps, sur une éminence, il est l'un des rares du centre commercial à bénéficier d'un dégagement vers le lac.

Cette conjugaison d'avantages exceptionnelle ne l'a pas empêché de subir les aléas d'un aménagement raté, en dépit de la qualité des immeubles qu'il a accueillis, cela principalement en raison de la *discontinuité* des opérations qui s'y sont succédé, privant ainsi les Lausannois pendant des décennies de la mise en valeur d'un potentiel irremplaçable.

Cette discontinuité criante se traduit par des accès et des circulations inadaptés, des espaces extérieurs disloqués et peu accueillants, une sous-utilisation de la vue, défauts que l'on regretterait moins s'il ne s'agissait pas du cœur même de la ville.

L'îlot, touché tangentiellement par le plus fort courant piétonnier de la ville, qui descend de la rue de Bourg, passe derrière l'église pour rejoindre le Petit-Chêne, n'est pas irrigué par lui et ses accès n'y sont pas branchés. Les liaisons piétonnières possibles à travers les Galeries ne dérivent pas suffisamment les flux principaux. Celle de nord-ouest en sud-ouest ne correspond pas à un besoin et celle de nord-est en sud-ouest ne présente d'intérêt que sur un court tronçon au niveau supérieur est des Galeries, pour se perdre ensuite dans des escaliers et le long d'un secteur mort et peu attractif.

La zone d'accès ouest des Galeries, irrémédiablement affligée d'une césure abrupte qui matérialise tristement la distance réglementaire à la limite de propriété, est pourtant celle qui devrait permettre une vie piétonne agrémentée par le dégagement vers le lac dont on jouit largement à cet endroit. Mais la

dimension des surfaces accessibles et la pauvreté des espaces sur lesquels elle donne la condamnent à n'être qu'un passage à jamais privé d'animation.

Seul le niveau supérieur des Galeries proprement dites a connu, à l'époque du «Pagoda», un certain succès. Mais il s'agit d'une ambiance intérieure. La coupe rédhitoire de l'immeuble, littéralement en tranchée, constitue, au plan urbanistique, un handicap que l'architecture soignée n'est jamais parvenue à racheter.

C'est là une preuve de plus que les événements urbanistiques priment sur les événements architecturaux. La qualité des espaces entre immeubles, les rapports entre les espaces ouverts et les volumes, les dégagements, les perspectives, la succession des effets sur le promeneur, sont des événements perçus bien avant la qualité de l'architecture et de façon plus directe. Mais ces événements ne peuvent être pris en compte et maîtrisés que dans une planification qui déborde l'échelle de l'immeuble, et telle qu'elle ne s'est malheureusement pas réalisée au début du siècle.

Aujourd'hui, en revanche, que les trois principaux propriétaires de l'îlot, la SBS, les PTT, la Ville, ont précisé des projets qui intéressent la plus grande partie du secteur et qui de plus coïncident dans le temps, comment ne pas saisir l'immense intérêt de cette conjonction et n'en pas profiter pour traiter le périmètre dans son ensemble et de façon concertée? La possibilité réelle se présente enfin d'un réaménagement intégrant la totalité des potentialités du secteur.

Pour sa part, la Municipalité a fait connaître dans son préavis N° 134 quelles étaient, dans l'éventualité d'une restructuration de l'îlot, et compte tenu de l'aménagement en cours de la place Saint-François, les volontés urbanistiques qu'elle entendait faire respecter. Ces volontés, exprimées par un plan directeur d'intention, sont principalement la préservation des échappées existantes, le développement d'une zone à caractère public sur les terrasses qui bénéficieront d'un bon dégagement côté lac, le maintien du caractère commercial du haut du Petit-Chêne et surtout l'établissement de bonnes liaisons piétonnes, branchées sur les courants principaux.

C'est donc en pleine conscience, à la fois des lacunes passées et des virtualités réapparaissant aujourd'hui, qu'il faut s'interroger sur les chances que l'on a de parvenir à un véritable espace

public à la mesure de l'importance stratégique du secteur, et cela en fonction des décisions que vont être amenés à prendre les différents propriétaires; c'est dans ce cadre aussi qu'il faut considérer le problème du maintien ou non des Galeries.

Les qualités de cet immeuble, soin apporté au détail, recherche d'un parti ingénieux, valeur de témoignage d'une époque, ont été suffisamment décrites par les historiens de l'art pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir ici. Nous avons tenté de montrer comment l'insertion de ce monument dans une géométrie défavorable constituait cependant un handicap difficilement surmontable.

Le problème peut maintenant se formuler semble-t-il de la manière suivante:

— Quel prix la collectivité est-elle prête à payer pour conserver un immeuble auquel, malgré ses défauts, elle reste attachée?

Il faut voir que ce prix se décompose en deux éléments, l'un d'ordre économique, l'autre d'ordre fonctionnel ou urbanistique.

Economiquement d'abord, étant donné la nécessité incontestée d'une extension des locaux techniques des PTT, prévue par la Confédération sur le terrain en question, acquis dès l'origine à cet effet, le maintien du bâtiment actuel suppose l'achat d'un terrain de remplacement situé inévitablement dans le voisinage de Saint-François. Cet achat forcément coûteux a pour corollaire évident la démonstration de la rentabilité des Galeries ou leur utilisation par un équipement public indispensable. Aussi longtemps que l'une de ces exigences n'est pas remplie, preuves à l'appui, et aucune ne l'est à ce jour, la solution implique fatalement une charge supplémentaire importante pour la collectivité, sans même prendre en compte les frais accrus d'installations techniques.

A cette charge économique s'ajoute maintenant une perte plus importante encore, mais qui a ceci de particulier qu'elle ne peut être évaluée qu'en fonction de ce qui *pourrait* être. Et là, évidemment, elle peut être tenue pour nulle ou inestimable selon le degré de confiance que l'on a dans les capacités de notre génération à produire quelque chose de valable.

Nulle ou faible, si l'on se montre méfiant et pessimiste au sujet des chances de tirer le meilleur parti des potentialités réelles en présence, et que l'on se résigne à s'accommoder d'un aménagement qui restera toujours hypothé-

qué par des contraintes de départ malheureuses.

Inestimable peut-être, si l'on est conscient de l'occasion qui se présente aujourd'hui et capable d'imaginer la mise en forme d'un espace public que tout désigne comme hautement privilégié et susceptible de jouer un rôle difficilement remplaçable à Lausanne.

Mais l'imagination créatrice a si mauvaise presse aujourd'hui que, souvent, les architectes eux-mêmes s'avouent battus d'avance, hésitent devant des responsabilités que leur formation devrait pourtant leur permettre d'assumer, et se retranchent derrière la crainte d'une opinion publique il est vrai échaudée par quelques récents excès de la haute conjoncture.

Ne devraient-ils pas plutôt, dans le cas qui nous occupe, contribuer à renseigner l'opinion publique sur toutes les conséquences du maintien des Galeries, pour autant bien sûr qu'elle le souhaite, mais en même temps mettre tout en œuvre pour que dans le cas contraire son attente ne soit pas déçue et le sacrifice mal récompensé.

Une garantie sérieuse à cet égard ne peut être donnée, et le sacrifice n'a de sens que si tous les atouts sont réunis et à condition que rien ne soit négligé qui puisse concourir au résultat escompté. En premier lieu, la simple application des directives formulées dans le plan

directeur à des opérations en ordre dispersé au gré du parcellaire, même coordonnées, ne saurait garantir la qualité d'un espace public que seule peut espérer une recherche opiniâtre portant sur l'ensemble du programme, considéré malgré sa diversité comme un tout.

Des volontés urbanistiques exprimées schématiquement dans un plan directeur ne sont pas autre chose qu'un cadre destiné à sauvegarder un minimum de fonctions essentielles. Elles ne remplacent pas une étude approfondie s'efforçant de concilier toutes les exigences du programme et les virtualités du site dans une mise en forme spatiale cohérente et harmonieuse.

Le meilleur moyen d'obtenir cet effort réside certainement dans la mise sur pied d'un concours d'architecture portant sur les trois parcelles. On peut penser ce que l'on veut des concours. C'est en tous cas une méthode qui, lorsque l'enjeu est d'importance et c'est le cas ici, stimule les architectes et les fait aller jusqu'au bout de leurs capacités professionnelles. C'est elle qui offre le plus de chances d'obtenir le meilleur de chaque concurrent, en même temps qu'une variété de solutions comparables entre elles.

Une attitude claire des milieux professionnels, justifiée par la confiance dans ses ressources créatrices liée à la

détermination de les mettre à contribution dans les meilleures conditions, contribuerait grandement à une évolution favorable de la situation et serait de nature, il faut l'espérer, à inciter les propriétaires à faire preuve de toute la coopération possible dans l'établissement du programme, en vue d'un résultat à la hauteur de l'enjeu.

Bernard Vouga, architecte

Eric Reymond SA

Brûleurs à mazout
Vente - Installations
Entretien

1006 Lausanne
7, rue du Crêt
Tél. 021 27 62 33

Jean Spinedi SA

Entreprise générale
du bâtiment
et travaux publics

Bâtiments Constructions industrielles
Transformations
Terrassements Génie civil Revêtements

Lausanne
Rue Marterey 56
Tél. (021) 20 17 51

Connaissez-vous déjà le panneau

Duripanel

**à base de bois
et de ciment ?**

**Résistant au feu
et aux intempéries**

Demandez de
plus amples
renseignements à
Durisol Villmergen SA
2, chemin de la Joliette
1006 Lausanne
Tél. (021) 27 74 24/25